



## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine**

**Société coopérative à capital variable, établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurances dont le siège social se situe :  
4, rue Louis Braille - 35136 St Jacques de la Lande – 775 590 847 RCS RENNES.**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs  
d'investissement, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire des sociétaires  
du 26 mars 2015.**

En application de l'article L. 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent document constitue le descriptif du programme de rachat approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2015.

## **I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur**

Au 31 mars 2015, 17 667 CCI, représentant 0,78% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,29 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Kepler Cheuvreux.

## **II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III – Objectifs du programme**

L'autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 mars 2015 est destinée à permettre à la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser cette autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.
- de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis, dans la limite des seuils autorisés par la réglementation prudentielle.

## **IV – Caractéristiques des titres concernés**

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur Euronext Paris, marché réglementé - compartiment C

Libellé : CCI du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine

Code ISIN : FR 0000045213

## **V – Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 mars 2015, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## VI – Déclaration des opérations réalisées par la Caisse Régionale sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2015 : 0,78 % du nombre de CCI et 0,29 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2015 : 17 667 CCI

Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2015 : 1 276 272 €

Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2015 : 1 276 272 €

Période allant du 01/04/2014 au 31/03/2015	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
<b>Nombre de titres</b>	14 427	16 335	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
<i>Dont contrat de liquidité</i>	14 427	16 335		
<b>Cours moyen de la transaction</b>	63,91 €	65,26 €		
<b>Montants (en €)</b>	922 095,74€	1 066 063,09€		